

21.11.2012 - 07:50 Uhr

## bonus.ch: fortes différences entre prestataires 3e pilier, Banque CIC et Bâloise en tête

Lausanne (ots) -

La Banque CIC offre actuellement les meilleures conditions pour l'épargne 3e pilier. Parmi les assureurs, la Bâloise et la Vaudoise proposent les offres les plus favorables. C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée par le comparateur bonus.ch en novembre 2012.

Ces jours-ci, de nombreux Suisses vont procéder à des versements d'argent sur leur 3e pilier. Le site comparateur bonus.ch a réalisé une enquête visant à déterminer les banques et les assurances proposant actuellement les meilleures conditions, et à comparer les avantages de chaque type de prestataire.

Le 3e pilier A permet de se constituer un capital supplémentaire pour la retraite et de faire face aux lacunes de plus en plus flagrantes des deux premiers piliers, dont les rentes sont toujours plus incertaines. De plus, jusqu'à un tiers des capitaux accumulés, voire davantage, correspondent à des économies d'impôt réalisées grâce à la déduction des primes du revenu imposable. Le cadeau fiscal peut ainsi correspondre à plus de 2'000 francs par an.

Auprès d'une banque, l'épargne est plus flexible et la rémunération pratiquée actuellement est supérieure à celle des compagnies d'assurance, même si elle a fortement baissé depuis les années 1990. L'indice de l'épargne 3e pilier établi par bonus.ch, en baisse ces dernières années, vient de passer à 1,625%: la moitié des banques présentes dans son comparatif propose un taux au moins égal à cet indice. Cependant, il n'y a aucune garantie de rémunération à l'avenir. De plus, le 3e pilier bancaire n'offre aucune protection en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident, ni en cas de décès. À l'heure actuelle, la Banque CIC propose un taux de 2,15%, et quelques autres prestataires un taux de 2%. La plupart des banques offrent un taux plus bas, mais toujours bien supérieur à celui des comptes épargne conventionnels. Les différences de taux ont une forte influence sur le capital de retraite final: sur 25 ans d'épargne, celui-ci peut varier de CHF 20'000.- d'une banque à l'autre. Il reste toujours possible de transférer son avoir auprès d'un autre prestataire, si celui-ci propose de meilleures conditions.

Quant aux assureurs, le taux de rémunération garanti maximal imposé par la FINMA est passé à 1,5% dès juillet 2012. Il s'agit là de la moitié de la rémunération garantie pour les contrats conclus dans les années 1990. Désormais, le capital accumulé au moment de la retraite ne dépasse guère la somme des primes versées, et il peut même être plus bas. La conclusion d'un contrat peut être refusée si l'état de santé de l'assuré est problématique. Une fois le contrat de prévoyance liée conclu, mieux vaut ne pas arrêter de payer les primes, sous peine de conséquences financières importantes: les 2 premiers versements annuels peuvent parfois être perdus. Mais un assureur garantit un taux de rémunération jusqu'à la retraite, fournit la certitude d'atteindre l'objectif d'épargne même en cas de problèmes de santé et protège les proches en cas de décès. Ces garanties ont bien entendu un coût! Actuellement, ce sont la Bâloise et la Vaudoise qui proposent les meilleures conditions: plus de CHF 169'000.- garantis pour une épargne de 25 ans. De fortes différences entre assureurs peuvent être constatées: à la Zurich, seuls CHF 151'992.- sont garantis. Ces montants sont à rapprocher des 222'865.- qu'il serait possible d'accumuler auprès d'une banque, mais sans garantie aucune, et sans aucune prestation d'assurance.

Entre banque et assurance, chaque épargnant doit choisir en fonction de ses priorités personnelles et familiales. Il est cependant recommandé de disposer de plusieurs solutions de troisième pilier, afin d'échelonner les versements de capital-retraite et de limiter ainsi son imposition. On peut donc compléter un contrat d'assurance par une épargne bancaire, ou inversement. Une chose est certaine: mieux vaut ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier.

Tableaux et analyse détaillée: [http://www.bonus.ch/RDP-20121121\\_FR.pdf](http://www.bonus.ch/RDP-20121121_FR.pdf)

Rubrique prévoyance 3e pilier sur bonus.ch: <http://www.bonus.ch/zrSGDLY.aspx>

Contact:

bonus.ch SA  
Patrick Ducret, Directeur  
Avenue de Beaulieu 33  
1004 Lausanne  
Tél.: +41/21/312'55'91  
E-Mail: [ducret@bonus.ch](mailto:ducret@bonus.ch)